VCA - base

Sécurité - Secourisme

Continue

Durée

7h

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Certificat

Pratique en entreprise / Alternance

Non

Métier en pénurie / Fonction critique

Non

De plus en plus de donneurs d'ordre imposent dans leur cahier des charges que les entreprises contractantes ou sous-traitantes possèdent un certificat VCA.

Cette formation vous prépare à la réussite de l'examen VCA.

La certification VCA de base a pour objectif de sensibiliser les travailleurs en matière de sécurité, de santé et de bien-être au travail. Le VCA a fait peau neuve depuis le 2018! Les examens se déroulent sur écran et le système de questions a changé. En cas de réussite de l'examen, le candidat recevra un certificat VCA valable 10 ans.

L'examen et son brevet sont reconnus par le Besacc.

Programme

Prise de conscience des questions de sécurité:

- Philosophie de sécurité et risques
- Produits dangereux
- Electricité
- Travail en hauteur
- Equipements de protection individuelle
- Manutention des charges
- Machines et installations
- Soudage
- Sécurité incendie
- Espace confiné
- Le bruit
- Permis de travail

Arlon

Avenue du Général Patton, 10 6700 Arlon

063 22 74 19

Secrétariat :

Du lundi au vendredi : de 8h à 20h30

063 57 20 42

lux@ifapme.be

Conditions d' inscription

Par e-mail

Quentin MICHEL - 0476/70.43.00 - quentin.michel@ifapme.be

Bon à savoir

La formation est clôturée par la passation de l'examen VCA sur ordinateur. Le questionnaire est composé de questions à choix multiples, de matrices, d'appariement, d classements et des mises en situation via des images... Le formateur proposera un examen à blanc pour s'y préparer le mieux possible.

L'examen est administré par un examinateur externe agréé Besacc. Pour réussir, les candidats doivent obtenir au minimum 26/40.

Pour d'autres formalités liées à l'examen (examen oral, examen lu à haute voix, examen en langue étrangère,...), il est conseillé de prendre contact avec le centre de forn préalable.